

# Participation au fonctionnement du Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale



## Angers Loire Métropole

Stéphane VELPRY

Direction Aménagement et Développement des territoires  
83 rue du Mail CS 80011  
49 020 Angers Cedex 02  
Tel : 02 41 05 50 00

[stephane.velpry@angersloiremetropole.fr](mailto:stephane.velpry@angersloiremetropole.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre du PLH de 1997, Angers Loire Métropole a souhaité développer tous les moyens permettant aux collectivités une meilleure connaissance de la demande locative sociale, et pour les demandeurs un accès facilité à l'offre de logements HLM. Pour répondre à cet objectif et en lien avec la Charte Intercommunale du Logement, l'agglomération participe au financement du Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale, et au recueil de la demande locative sociale. Un accueil logement d'agglomération permet d'accueillir plus de 15 000 ménages par an.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Angers Loire Métropole.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Communes, CREHA Ouest.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Partenaires du Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Modalités de financement :

- Forfait de base : 500 € TTC annuels pour les collectivités locales
- Part variable 0,1 € TTC pour les EPCI au prorata des résidences principales et des logements locatifs sociaux

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

18 625 €

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

En 2019 : 16 400 €

---

### **OBSERVATIONS**

Aide mise en œuvre en janvier 2003 dans le cadre du PLH. Il s'agit d'un engagement pris par Angers Loire Métropole en contrepartie du principe de transparence quant aux règles d'attribution des logements sociaux accepté par les bailleurs sociaux.

